

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 29 MARS 2012**

**COMPTE-RENDU**

Le jeudi 29 mars 2012, le Conseil Municipal de la Commune de Port-Louis s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, Salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Madame ARTHUR ép. MARIGNALE Anicette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire, en vertu d'une convocation en date du vendredi 23 mars 2012 et selon les dispositions de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : 19**

Mme ARTHUR ép. MARIGNALE Anicette	M. ARTHUR Basile	Mme MATOU Jeanne Liliane
M. EDWIGE Charly	Mme PORTIER ép. NIVELLE Nadia	Mme MALBOROUGH Reinette
Mme MEKEL Alexina	M. BERNARD Jean-Luc	M. MARIE-CLAIRE Jacques
M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin	Mme RAMASSAMY ép. SINNAN Jany	
M. MADASSAMY Bertrand	Mme RAQUI Marie-Line	
Mme CILLY Annick	M. JOLY José	
M. SIOUNANDAN Eric	Mme GRENIE ép. MARCIN Evelyne	
Mme ERONI Anithe	M. NARAYANAN Jacques	

**Absents excusés : 08**

M. BARFLEUR Jean	M. NASSO Henri	M. ARTHEIN Victor
Mme BERNARD Marlène Paquette	Mme INAMO ép. ARTHUR Marie-Agnès	M. PETROSE Max
Mme ALPHONSE ép. TANCONS Louisiane	Mme RIOLINE Dominique	

**Procurations : 02**

- M. ROSELE CHIM Paul à Mme ARTHUR ép. MARIGNALE Anicette
- M. HUBERT Jean-Marie à M. NARAYANAN Jacques

La séance est ouverte à 18h16, sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire Madame Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE.

Secrétaires de Séance : Messieurs MADASSAMY Bertrand et MOUSTACHE MAYEKO Alin.

**Ordre du jour** :

**I) Adoption du procès-verbal de la Séance du 08 Mars 2012**

**II) Sujets à traiter**

N°	Ordre du Jour
1	CRACL (RHI-Parc Paysager - ZAC de Rodrigue)
2	Compte de Gestion de l'exercice 2011 du trésorier
3	Compte Administratif de l'exercice 2011
4	Budget Primitif de l'exercice 2012
5	Vote des taux des impôts locaux et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'exercice 2012
6	Subventions aux organismes pour l'exercice 2012
7	Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux 2012 (DETR)
8	Fonds d'Aide aux Communes 2012 (FAC)
9	Conventions avec le Centre Educatif de Développement Social (C.E.DE.S) - (convention de partenariat, convention de mise à disposition des locaux).
10	Inscription du Gwoka à l'U.N.E.S.C.O.
11	Fermeture des classes
12	Questions diverses

---

**I) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2012.**

Le procès verbal de la séance du 08 mars 2012 est adopté à la majorité avec 17 voix pour et 4 abstentions.

## II) SUJETS A TRAITER

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **1 – Compte Rendu d'Activités aux Collectivités Locales-CRACL- (RHI, Parc Paysager, ZAC de Rodrigue) - SEMAG**

##### ***a) CRCAL RHI 2010***

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. NEGRAUD représentant de la SEMAG, après échanges, débat, décide à la majorité de 14 voix pour, 5 contre et 2 abstentions d'approuver le CRACL 2010 de l'opération RHI, à savoir :

- **Article 1** : approbation du Compte Rendu d'Activités de l'opération RHI multisites de Port-Louis pour l'année 2010.
- **Article 2** : approbation du bilan financier prévisionnel de l'opération pour un montant global de 16 355 665 € HT qui se décompose comme suit :
  - o - Tranche 1 et 2 : 3 990 506 € HT
  - o - Tranche 3,4 et 5 : 12 365 159 € HT
- **Article 3** : autorisation des acquisitions et des ventes foncières conformes à ce bilan.
- **Article 4** : approbation de la participation totale de la commune pour 4 706 644 € dont :
  - o 1 098 336 € pour les tranches 1 et 2 déjà réalisées,
  - o 478 836 € pour la tranche 3 déjà réalisée,
  - o 3 129 472 € pour les tranches 4 et 5 à venir et les dépenses hors RHI.

##### ***b) CRCAL PARC PAYSAGER DU SOUFFLEUR 2009 ET 2010***

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. NEGRAUD représentant de la SEMAG, après échanges, débat, décide à la majorité de 14 voix pour, 5 contre et 2 abstentions d'approuver les CRACL 2009 et 2010 de l'opération Parc Paysager du Souffleur, à savoir :

- **Article 1** : approbation des Comptes Rendus d'Activités de l'opération Parc Paysager du Souffleur pour les années 2009 et 2010.
- **Article 2** : approbation du bilan financier prévisionnel de l'opération pour un montant global de 2 921 000 € TTC.

##### ***c) CRCAL ZAC DE RODRIGUE 2009 et 2010***

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. NEGRAUD représentant de la SEMAG, après échanges, débat, décide à la majorité de 14 voix pour, 5 contre et 2 abstentions d'approuver les CRACL 2009 et 2010 de l'opération ZAC de Rodrigue, à savoir :

- **Article 1** : approbation des Comptes Rendus d'Activités de l'opération Z.A.C de Rodrigue pour les années 2009 et 2010.

- **Article 2** : approbation du nouveau bilan prévisionnel de l'opération pour un montant de 12 461 283 € HT, soit 13 313 085 € TTC et donc d'autoriser les acquisitions et les ventes foncières conformes à ce bilan.
- **Article 3** : demande à la SEMAG de rechercher des financements complémentaires à hauteur de 1 526 160 € pour garantir l'équilibre financier de l'opération ZAC de Rodrigue sans participation communale.

## 2 – Compte de Gestion de l'exercice 2011 du trésorier

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme MEDARD Agnès, Trésorière de la commune de Port-Louis, après échanges, débat, décide à la majorité avec 15 voix pour et 6 abstentions d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2011 de la Trésorière après avoir constaté que les chiffres inscrits au compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif 2011 de l'ordonnateur, à savoir :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE
FONCTIONNEMENT	7 988 520,37 €	7 890 636,13 €	97 884,24 €
INVESTISSEMENT	2 864 422,43 €	2 170 292,05 €	694 130,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 852 942,80 €</b>	<b>10 060 928,18 €</b>	<b>792 014,62 €</b>

	RESULTAT 2010	RESULTAT 2011	RESULTAT DE CLOTURE DE 2011
FONCTIONNEMENT	-15 338,14 €	97 884,24 €	82 546,10 €
INVESTISSEMENT	-1 466 598,64 €	694 130,38 €	-772 468,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>-1 481 936,78 €</b>	<b>792 014,62 €</b>	<b>-689 922,16 €</b>

## 3 – Compte Administratif de l'exercice 2011

Le Conseil, ouï l'exposé de M. MADASSAMY, adjoint au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, décide à la majorité avec 15 voix pour, 4 contre et 2 abstentions d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2011 et ses annexes, dont la Balance Générale du Compte Administratif 2011 s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	7 988 520,37	2 864 422,43	<b>10 852 942,80</b>
DEPENSES	7 890 636,13	2 170 292,05	<b>10 060 928,18</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 97 884,24	- 694 130,38	<b>- 792 014,62</b>
REPORT DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	- 15 338,14	- 1 466 598,64	<b>- 1 481 936,78</b>
RESULTAT CUMULE	82 546,10	- 772 468,26	<b>- 689 922,16</b>
RESTES A REALISER			
RECETTES	0,00	875 911,93	<b>875 911,93</b>
DEPENSES	0,00	1 201 598,22	<b>1 201 598,22</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>82 546,10</b>	<b>- 1 098 154,55</b>	<b>- 1 015 608,45</b>

#### 4 – Budget Primitif de l'exercice 2012

Le Conseil, ouï l'exposé de M. MADASSAMY, adjoint au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, après échanges, débat, décide à la majorité avec 15 voix pour et 5 Abstentions [Mme MEKEL Alexina a déclaré qu'elle refuse de prendre part au vote du B.P], d'adopter le Budget primitif 2012, par chapitre, par section, les annexes y afférentes ainsi que la balance générale comme suit :

- **En dépenses :**

▪ Fonctionnement:	7 087 590,00 €
▪ Investissement :	2 242 000,00 €
▪ Report + restes à réaliser:	1 974 066,48 €
<b>Total :</b>	<b>11 303 656,48 €</b>

- **En recettes :**

▪ Fonctionnement :	6 501 846,00 €
▪ Investissement :	1 962 930,00 €
▪ Report + restes à réaliser:	958 458,03 €
<b>Total :</b>	<b>9 423 234,03 €</b>

#### 5 – Vote des taux : Impôts Locaux, Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères.

Le Conseil, ouï l'exposé de M. EDWIGE Charly, adjoint au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, décide à la majorité avec 16 voix pour et 5 Abstentions, le vote des taux comme suit :

##### **A- Impôts locaux**

	Base prévisionnelle pour 2012	Taux d'imposition 2011	Taux d'imposition proposés en 2012	Produit attendu
Taxe d'habitation	3 000 000,00 €	26,35 %	26,35 %	790 500 €
Taxe foncière (bâti)	2 369 000,00 €	30,17 %	30,17 %	714 727 €
Taxe foncière (non bâti)	48 900,00 €	76,85 %	76,85 %	37 580 €
<b>TOTAL ATTENDU</b>				<b>1 542 807 €</b>

##### **B- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M)**

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) reste fixé à 11,81%.

## 6 – Subventions aux organismes

Le Conseil, ouï l'exposé de Mme PORTIER ép. NIVELLE Nadia, adjointe au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, décide à la majorité avec 20 voix pour et 1 Abstention, d'attribuer pour 2012 les subventions aux organismes suivants :

- Caisse des Ecoles.....	500 000 €
- UDAF.....	250 000 €
- Coopératives scolaires.....	4 510 €

(7€ par élève- délib n°PLV 04-06-22 du 15 juin 2004)

## 7 – Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2012 (DETR) – demande de subvention.

Le Conseil, ouï l'exposé de M. ARTHUR Basile, adjoint au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à demander une subvention à hauteur de 80 % pour les deux opérations suivantes :

### - Première opération : *Informatisation*

▪ coût total :	82 094,27 €
▪ montant de la subvention DETR (80%):	65 675,42 €

### - Deuxième opération : *Sécurité & accessibilité*

▪ coût total :	57 240, 50 €
▪ montant de la subvention DETR (80%):	45 792, 40 €

## 8 – Fonds d'Aide aux Communes 2012 (FAC) – réhabilitation de la décharge.

Le Conseil, ouï l'exposé de Mme CILLY Anick, adjointe au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à affecter le montant de 200 000 euros attribué à la commune de Port-Louis au titre du Fonds d'Aide aux Communes 2012 pour les travaux de réhabilitation de la décharge de Paul Aubin.

## **9 - Conventions avec le Centre Educatif et de Développement Social (C.E.D.E.S)**

### **A – Convention de partenariat entre la commune et le C.E.D.E.S.**

Le Conseil, ouï l'exposé de M. MOUSTACHE MAYEKO Alin, adjoint au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, décide avec 15 voix pour et 4 abstentions, d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre Educatif et Développement Social de Port-Louis.

### **B – Convention de mise à disposition des locaux communaux entre la commune et le C.E.D.E.S.**

Le Conseil, ouï l'exposé de M. MOUSTACHE MAYEKO Alin, adjoint au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, décide avec 14 voix pour et 5 abstentions, d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux avec le Centre Educatif et Développement Social de Port-Louis dans le cadre des activités de l'association.

## **10 – Inscription du Gwoka à l'U.N.E.S.C.O**

Le Conseil, ouï l'exposé de M. MOUSTACHE MAYEKO Alin, adjoint au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, déclare, à l'unanimité, soutenir les porteurs du projet et les encourage à poursuivre les démarches en vue de l'inscription du gwoka sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

## **11 – Fermeture des Classes**

Le Conseil, ouï l'exposé de Mme PORTIER ép. NIVELLE Nadia, adjointe au Maire, après échanges, débats, et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire Mme Anicette ARTHUR ép. MARIGNALE, décide à l'unanimité d'adopter la motion proposée contre la fermeture des classes de Port-Louis.

## **12 – Questions diverses**

Aucune question.

La séance est levée à 21h20.



Port-Louis, le 29 MARS 2012.

Le Maire,

A. ARTHUR  
Jean BARFLEUR